

Rapport annuel du président des délégués aux questions des assistantes médicales

Période sous revue: septembre 2004–août 2005

M. Marchev

Révision du règlement 2003 / radiologie

Je vous renvoie ici à mon résumé détaillé paru dans le Bulletin des médecins suisses (BMS) n° 35/2005 [1].

Information en matière de droit du travail / contrats de travail des assistantes médicales

En étroite collaboration avec le service juridique, le département des assistantes médicales du Secrétariat général de la FMH fournit des informations aux médecins pour toute question relative au droit du travail. Jusqu'à l'automne 2004, il fournissait de nombreux renseignements aussi aux assistantes médicales, en particulier si elles n'appartenaient à aucune association. Par la suite, il en est arrivé à référer ces dernières à leurs associations respectives pour toute question juridique et à se limiter uniquement aux renseignements destinés aux employeurs.

La nouvelle loi sur l'assurance-maternité est entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2005. C'est pourquoi, le contrat de travail des assistantes médicales a dû être remanié, de même que le formulaire complémentaire en vue d'une assurance perte de gain facultative. Des articles détaillés ont paru à ce sujet dans le BMS [2]. Les documents remaniés peuvent être obtenus depuis début juin sous forme imprimée ou téléchargés directement en ligne (www.fmh.ch).

Commission d'examen de fin d'apprentissage

Comme les années précédentes, la Commission d'examen menée par Mme le Dr Verena Gantner a fourni un travail considérable pour l'élaboration des documents d'examen qu'elle a transmis à la Conférence des offices cantonaux de formation professionnelle de Suisse alémanique, de Suisse romande et du Tessin (DBK/CRFP) en temps utile. L'élaboration d'un examen unifié

sur le plan national est un défi permanent et non négligeable pour les responsables et les groupes, sans compter les différentes habitudes entre Suisses alémaniques et Suisses romands.

Formation des assistantes médicales et cours de maîtres d'apprentissage

Comme on peut le constater sur la figure 1, la situation s'améliore lentement par rapport aux places d'apprentissage. Les cabinets médicaux formateurs présentent tous les ans une apprentie aux examens finaux. Une comparaison entre les années paires et impaires depuis les premiers examens de fin d'apprentissage en 1999 révèle une constante augmentation. Nous sommes cependant encore loin du nombre de diplômées que l'on a connu avant le passage de l'ancienne formation privée à l'apprentissage.

Je saisis l'occasion pour remercier très cordialement les maîtres d'apprentissage de leur engagement. J'y associe naturellement toutes les assistantes médicales à qui incombe en dernier lieu la formation pratique des apprenties.

Durant la période sous revue, seuls deux cours de maître d'apprentissage ont pu être organisés en raison du trop petit nombre de participants.

Matériel didactique

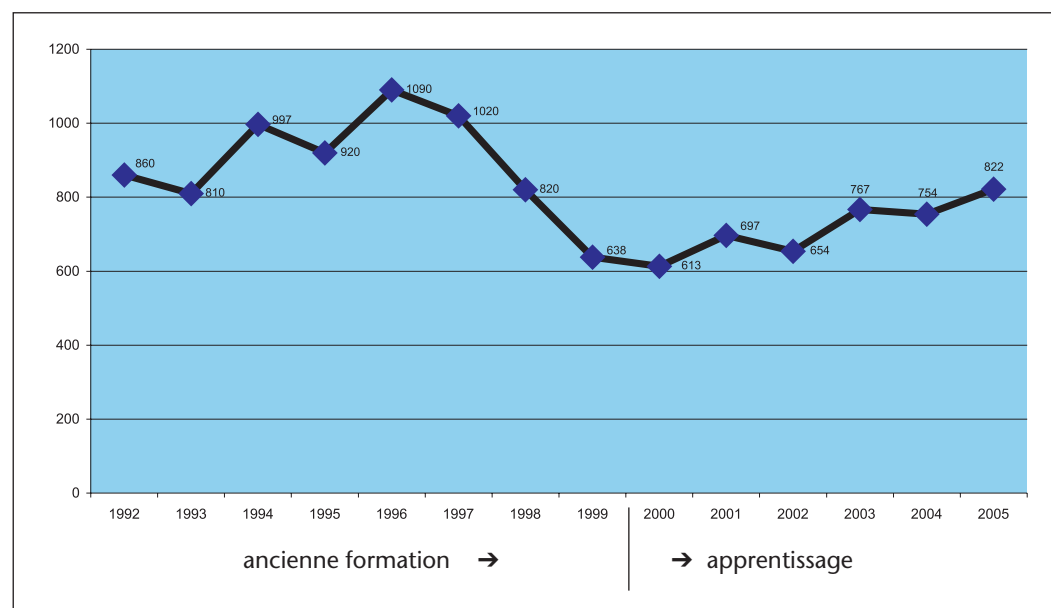
Du matériel didactique moderne et complet en vue d'une formation unifiée est désormais disponible pour les disciplines suivantes: laboratoire médical, radiologie, ainsi que le manuel TARMED de l'ASAM.

Situation sur le plan du marché du travail

Le marché du travail pour les assistantes médicales semble s'être stabilisé à en croire le service de placement de FMH Consulting, de sorte que les différences régionales en matière d'offre et

Correspondance:
Dr Michel Marchev
Président des délégués aux questions
des assistantes médicales
Elfenstrasse 18
CH-3000 Berne 15

Figure 1
Situation par rapport aux places d'apprentissages.



de demande semblent mieux équilibrées dans l'ensemble.

Office de conciliation

Nous constatons avec plaisir que le Prof. Schweingruber, médiateur pour la Suisse allemande, n'a ni de nouvelle requête à traiter ni de cas en suspens à régler. Cette baisse du nombre de cas est principalement due au travail d'information effectué par les différentes associations d'assistantes médicales.

Conclusion

Cette année encore, je souhaite remercier les nombreuses personnes qui se sont activement engagées pour les questions des assistantes médicales. J'adresse tout d'abord un grand merci à Mme le Dr Verena Gantner, qui, en collaboration

avec les groupements professionnels, a pu mettre au point dans les délais les examens de fin d'apprentissage et a fait preuve d'ardeur à la tâche et de créativité dans la révision du règlement d'examen. Je remercie également les formateurs, les maîtres d'apprentissage, les écoles et les associations d'assistantes médicales ainsi que le Dr Jürg Kremo, vice-président. Et pour terminer, je souhaite également adresser un merci particulier à Mme Barbara Linder qui assure la coordination au sein du Secrétariat général de la FMH avec engagement, efficacité et compétence.

Références

1. Marchev M. Elargissement des compétences octroyées en radiologie aux assistantesses médicales: état des lieux. Bull Méd Suisses 2005;86(35): 2085-7.
2. Marchev M. Modèle de contrat de travail pour assistantesses médicales et nouvelle allocation de maternité. Bull Méd Suisses 2005;86(22):1349.